



DGA Territoires

Direction Attractivité et Qualité de Vie

DAQV - Pôle Sauvegarde et Transmission du
Patrimoine

Affaire suivie par : Cécile GARGUELLE
Poste: 01.61.37.36.56

2018-CP-6558

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

POLITIQUE C05 CULTURE ET PATRIMOINE

**RESTAURATION DES PATRIMOINES HISTORIQUES 2017-2019 POUR LES
COMMUNES D'ISSOU, MERE, PRUNAY-LE-TEMPLE, GARANCIERES,
JUZIERS, AUTOUILLET, MAULETTE, LE MESNIL-LE-ROI ET SARTROUVILLE**

Code secteur C0501
Secteur Culture bloc communal
Programme Restauration des patrimoines historiques

| Données budgétaires | AP 2017 | CP 2018 | AP 2018 | EPI CP 2018 |
|---------------------------------|-------------|------------------|---------|-----------------|
| Montant actualisé | 1 802 000 € | 1 166 447 € | 0 € | 1 180 503 € |
| Montant déjà engagé | 611 019 € | 80 333 € | 0 € | 67 885 € |
| Montant disponible | 1 190 981 € | 1 086 114 € | 0 € | 1 112 618 € |
| Montant réservé pour ce rapport | 340 220 € | 340 220 € | 0 € | 45 916 € |

| | |
|--------------------|-----------------|
| Recettes attendues | 16 070 € |
|--------------------|-----------------|

| Echéanciers de l'AP | Total | Réalisé antérieur | CP 2018 | CP 2019 | Ultérieurs |
|---------------------|-------------|-------------------|-------------|-----------|------------|
| Montant | 1 802 000 € | 28 742 € | 1 166 447 € | 500 308 € | 106 503 € |

Dans le cadre du dispositif « Restauration des patrimoines historiques 2017-2019 », il vous est proposé d'attribuer à chacune des communes d'Issou, Méré, Prunay-le-Temple, Garancières, Juziers, Autouillet, Maulette, Le Mesnil-le-Roi et Sartrouville, une aide financière pour la restauration d'édifices (5 projets) à hauteur de **340 220 €** et pour la restauration de plusieurs objets d'art, immeubles par destination et décors peints non protégés ou inscrits (4 opérations), pour un montant total de **45 915,60 €**, dont **29 845,14 €** d'aide départementale. Ces opérations de restauration concernent à la fois le patrimoine non protégé et le patrimoine protégé au titre des monuments historiques.

Le Conseil départemental a voté, le 16 décembre 2016, un dispositif triennal « Restauration des patrimoines historiques 2017-2019 », applicable du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, pour la restauration du patrimoine en péril.

Celui-ci s'adresse aux communes et groupements de communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux, en leur qualité de propriétaires des éléments patrimoniaux concernés et maîtres d'ouvrage des opérations considérées. Il se fonde sur une enveloppe financière globale (2017-2019) de 1 950 000 M€, répartis en trois opérations distinctes, chacune correspondant aux catégories suivantes :

- Edifices patrimoniaux en péril, non protégés et protégés au titre des monuments historiques ;
- Objets d'art et documents d'archives en péril, non protégés et inscrits au titre des monuments historiques ;
- Objets d'art classés aux monuments historiques.

Dans le cadre du présent dispositif, il vous est donc proposé d'examiner 5 projets pour le patrimoine historique monumental et 4 opérations (17 objets) pour le patrimoine mobilier non protégé et inscrit au titre des monuments historiques, selon le détail ci-après.

I - Au titre des édifices en péril non protégés au titre des monuments historiques :

Dans le cadre du présent dispositif, les Bénéficiaires sont dans ce cas, maîtres d'ouvrage.

1 – Château d'Issou, non protégé

Phase 0 : travaux d'urgence, 65 % de 234 398 € H.T, plafonnés à **75 000 €**.

2 – Église Saint-Denis de Méré, non protégée

Restauration de la toiture, 65 % de 168 140 € H.T, plafonnés à **75 000 €**.

3 – Lavoir communal de Prunay-le-Temple, non protégé

Restauration, 65 % de 61 877 € H.T, soit **40 220 €**.

Le coût total de ces opérations de restauration du patrimoine monumental s'élève à 464 415 € H.T dont **190 220 €** à la charge du Département, selon le détail figurant en annexe 1.

II - Au titre des édifices en péril protégés au titre des monuments historiques :

1 – Église Saint-Pierre de Garancières, inscrite au titre des monuments historiques

Tranche conditionnelle : restauration des élévations intérieures, des vitraux et des sols, 40 % de 441 167 € H.T, plafonnés à **75 000 €**.

2 – Eglise Saint-Michel de Juziers, classée au titre des monuments historiques

Tranche conditionnelle 2 : restauration de la nef, des bas-côtés nord et sud et de l'élévation ouest, 40 % de 345 000 € H.T, plafonnés à **75 000 €**.

Le coût total de cette opération de restauration du patrimoine monumental s'élève à 786 167 € H.T dont **150 000 €** à la charge du Département, selon le détail figurant en annexe 1.

III - Au titre des objets d'art, immeubles par destination et décors peints non protégés ou inscrits au titre des monuments historiques en péril :

Pour ce type d'intervention, le Département des Yvelines assume 65 % de la dépense T.T.C des travaux et supervise les modalités scientifiques et techniques des restaurations, via le Pôle Sauvegarde et Transmission des Patrimoines de l'Agence Ingéniery. Il fait l'avance, dans un premier temps, de la totalité du montant des opérations. Les communes participent ensuite au financement de ces restaurations à hauteur de 35 % du montant T.T.C des travaux, et la régularisation comptable de chaque opération pour le compte de tiers, intervient par l'émission d'un titre de recette.

1 – Eglise d'Autouillet – Tableau (avec cadre) *La mort de saint Joseph*, huile sur toile, 1884 par Abel Faivre, inscrit au titre des monuments historiques

Cette œuvre est l'une des œuvres les plus précoces d'Abel Faivre qui, en 1884, a 17 ans. Elève de Perrachon à l'Institution des Minimes à Lyon, il semble ici avoir été fortement inspiré par Puvis de Chavannes, dont il a sans doute connu les réalisations lyonnaises. L'église de Saint-Maixent conserve également deux tableaux de ce peintre *Le mariage mystique de la Vierge et de saint Joseph* (1893) et *La mort de saint Joseph*, dont la composition est assez proche de celle d'Autouillet. Le tableau d'Autouillet fera l'objet d'une intervention complète tant sur le support que la couche picturale et le cadre, ce qui devrait lui permettre d'être à nouveau mis en valeur dans une église, dont la restauration est programmée prochainement par la commune.

Restauration du tableau (avec cadre) : **7 248 € T.T.C.** ; 65% à la charge du département soit **4 711,20 €**, 35 % restant à celle du bénéficiaire, soit **2 536,80 €**.

2 – Eglise de Maulette – Relief en pierre : *La mise au tombeau*, XVIe siècle, inscrit au titre des monuments historiques

L'église Saint-Nicolas du hameau de Thionville-sur-Opton contient plusieurs objets protégés au titre des monuments historiques qui nécessitent une restauration. Le plus ancien est un relief en pierre placé au-dessus de la porte à la destruction de la nef de l'édifice, en 1821. Il représente une *mise au tombeau* avec le donateur agenouillé, un chevalier présenté par saint Gilles, reconnaissable à la biche qui l'accompagne. Cette sculpture faisait probablement partie de l'ancien autel ou du tombeau du commanditaire de la construction du chœur. La reprise d'anciennes réparations avec des matériaux plus adéquats et le dégagement de la polychromie d'origine permettra de mettre en valeur le style, caractéristique du début du XVIe siècle, de cet objet.

Restauration du relief en pierre : **7 149,60 € T.T.C.** ; 65% à la charge du département soit **4 647,24 €**, 35 % restant à celle du bénéficiaire, soit **2 502,36 €**.

3 – Eglise du Mesnil-le-Roi – Tableau (avec cadre) *La Pentecôte*, huile sur toile, 1844 par François Picot, inscrit au titre des monuments historiques

Tableau commandé à François Picot en 1844 par le duc d'Orléans pour la chapelle de son château de Bizy dans l'Eure, mais auquel il ne fut jamais livré. Anais Henri-Lepaute, propriétaire du château du Val et nièce du peintre en fera finalement don à l'église du Mesnil-le-Roi en 1877. Cette œuvre de très grand format, déposée à l'occasion des travaux menés actuellement dans l'église, subira une restauration complète (support, couche picturale et cadre), ce qui devrait permettre de traiter l'important écaillage de la peinture et l'infestation par les moisissures qui en perturbent la lecture.

Restauration du tableau (avec cadre) : **12 798 € T.T.C.** ; 65% à la charge du département soit **8 318,70 €**, 35 % restant à celle du bénéficiaire, soit **4 479,30 €**.

4 – Eglise de Sartrouville – Eglise Saint-Martin - 14 tableaux du Chemin de croix (avec cadres), huiles sur toiles, fin du XIXe siècle, non protégés au titre des monuments historiques

Ensemble commandé pour l'église paroissiale de Sartrouville par Mme Accard à L. Beau, successeur de la maison L. Chovet à Paris, spécialisée dans la réalisation des Chemins de croix. Ce Chemin de croix est mentionné dans l'inventaire de 1906, auquel est annexée une copie de la facture de la commande, datée du 15 mai 1889. Longtemps perdu, ce Chemin de croix devrait retrouver après sa restauration complète son édifice d'origine.

Restauration des 14 tableaux (avec cadres) : **18 720 € T.T.C.** ; 65% à la charge du département soit **12 168 €**, 35 % restant à celle du bénéficiaire, soit **6 552 €**.

Le coût total de ces opérations de restauration du patrimoine mobilier s'élève à **45 915,60 € T.T.C** dont **29 845,14 €** à la charge du Département. La participation financière des communes s'élève à 16 070,46 € selon le détail figurant en annexe 2.

Le Département conclura une convention avec chacun des bénéficiaires (annexes 3 à 11).

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :